



Date: 2014-10-09

Heure d'arrivée: 13:30

Numéro du rapport d'inspection: 2642657

Exploitant: [REDACTED] BLAIS ANNICK

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: [REDACTED]

Raison de la visite: visite de plainte (04)

Numéro de dossier: 2282695 - 1

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Assurer l'entretien et donner les soins de base qu'exigent l'état des animaux et les besoins de l'espèce.	Vérifié et non conforme / État de chair inadéquat / Chevaux / cotes de chair 1 à 3
2	Fournir aux animaux un accès à de l'eau potable en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Vérifié et non conforme / Absence d'eau / absence d'eau dans 2 enclos
3	Fournir aux animaux un accès à de la nourriture en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Vérifié et non conforme / Absence de nourriture
4	Fournir une protection contre les intempéries (pluie, neige, vent, soleil ou températures extrêmes) qui soit appropriée à l'espèce et susceptible d'accueillir et de maintenir simultanément tous les animaux à l'abri et au sec.	
5	Offrir un espace suffisant pour que tous les animaux puissent se coucher simultanément à l'abri et au sec, selon les règles généralement reconnues.	Vérifié et non conforme / Absence d'endroit sec et dans 2 enclos, d'abris.
6	Éliminer tous les débris, déchets ou objets susceptibles de blesser les animaux.	
7	Garder les animaux sur une surface appropriée qui leur permet de demeurer propres et au sec.	Vérifié et non conforme / Présence d'objets pouvant blesser les chevaux auxquels ils peuvent avoir accès et accumulations de fumier dans les enclos.

REMARQUES

Visite effectuée suite à une plainte reçue à l'effet que des animaux que vous possédez ne recevraient pas tous les soins requis. Je suis accompagné de Dre Hébert Gingras, vétérinaire.

Présence de 4 chevaux répartis dans 3 enclos. Leur état de chair (maigreur) est inacceptable.

Absence de nourriture et dans 2 enclos, absence d'eau. L'autre enclos contient un bac d'eau salie de feuilles mortes et

d'algues. Vous devez fournir à vos animaux de l'eau potable à volonté ainsi que de la nourriture de qualité en quantité suffisante.

Recommandations :

Débuter un régime de moulée de type Fibres et gras ou Lino-force graduellement. Sur une période de 4 semaines, les chevaux devraient en venir à manger 4 kg de moulée par cheval par jour. De l'huile végétale (ex. Canola) peut être ajoutée pour augmenter l'apport en gras à raison d'une tasse par cheval par jour.

Faire voir les chevaux par un vétérinaire dès que possible afin de faire évaluer précisément leur état de santé et entreprendre les soins préventifs réguliers (râpage des dents tous les 2 ans, vermifugation environ 3 fois par année, etc.).

Pour Snake, son œil gauche est irrécupérable. L'énucléation est à considérer car même si elle est aveugle de cet œil, la présence d'écoulements purulents nous indique une infection active qui peut être douloureuse. La faire évaluer par un médecin vétérinaire praticien à cet effet.

Faire tailler les sabots par un maréchal-ferrant toutes les 6-8 semaines. Certains sont très longs.

Concernant l'environnement :

Nettoyer les enclos de tous les débris et machinerie, faire en sorte d'empêcher aux chevaux l'accès à des objets qui pourraient les blesser. À cet effet, utiliser des matériaux résistants pour construire les clôtures et les entretenir au jour le jour. Aussi, vous assurer que leur électrification fonctionne en tout temps si requis pour contenir les chevaux. Un cheval était sorti de son enclos à notre arrivée.

Construire un ou des abris à 3 murs (avec un toit) pour les enclos qui n'en n'ont pas. Celui-ci doit être de taille suffisante pour abriter tous les animaux de cet enclos.

Ramasser les excréments au tracteur plus régulièrement pour éviter que les animaux ne pataugent dans leur fumier. Ils doivent disposer d'un endroit propre et sec pour se coucher, ce qui n'est pas le cas lors de notre visite.

Rénover l'écurie en priorité pour que les chevaux aient un endroit chaud pour l'hiver (avec leurs poids critiques les chevaux ne peuvent pas passer l'hiver dehors même avec des abris; ils n'ont pas assez de gras pour se garder au chaud).

Mme Blais affirme que du foin sera donné ce soir et ajoute de l'eau dans les enclos où il en manque en notre présence. Un suivi sera fait à court terme, des poursuites pourraient être entreprises suite à l'analyse de votre dossier.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: ANTOINE BROCHU
Adresse: 2700, EINSTEIN, F-RC100, QUEBEC, G1P3W8, (Québec)
Téléphone: 418 643-1632 poste 2665
Télécopieur: 418 644-6327
Courriel : Antoine.Brochu@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED],
DESCHAMBAULT-GRONDINES
Fait à QUEBEC ce 2014-10-16

Signature : [REDACTED]